



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

**NOT-20003
10.02.2020**

Original: DE

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF ET AUX
ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification dépositaire

Liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIV
(Lettre circulaire 25)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Le ministère fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques a communiqué, le 23 décembre 2019, au Secrétaire général deux modifications et une adaptation des données concernant des lignes de navigation conformément à l'article 24, § 3, de la COTIF.

Les modifications concernent les lignes 6 et 14.

La ligne « 6. Hamburg – Helgoland » sera exploitée durant la période du 14 mars 2020 au 1^{er} novembre 2020 par FRS Helgoline GmbH & Co. KG, Norderhofenden 19-20, DE - 24937 Flensburg. Cette ligne sera soumise aux dispositions de la COTIF du 14 mars 2020 au 1^{er} novembre 2020.

La ligne « 14. Konstanz – Meersburg – Mainau – Überlingen », qui est exploitée par Bodensee-Schiffsbetriebe GmbH, Hafenstraße 6, DE – 78462 Konstanz, est prolongée jusqu'à Überlingen (West). En application de l'article 24, § 5, de la COTIF, les transports sur cette prolongation seront soumis aux dispositions de la COTIF à l'expiration d'un mois à compter de la date de la présente notification, soit le 10 mars 2020.

L'adaptation des données concerne les lignes « 9. Norddeich – Juist » et « 10. Norddeich – Norderney ». Il s'agit en l'occurrence d'une adaptation de l'adresse de la Société par actions Reederei Norden-Frisia (Mole Norddeich 1, DE - 26506 Norden), qui exploite ces lignes.

Le chapitre CIV Allemagne est réédité en conséquence.



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Annexe :

- Chapitre CIV Allemagne

Copie :

Comité international des transports ferroviaires (CIT)
Secrétariat général
Weltpoststrasse 20
CH – 3015 Berne